Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260706-20260706_DCM6-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.07.06
DCM6

Séance du 06 juillet 2026

Date de convocation : 02 juillet 2026
Date d'affichage : 02 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Élodie BERNARD, Valérie CARADEC, Sandrine GUICHOUX, Patricia NORMANT, Sanae NÉDELLEC, Corinne ROSPARS et Karen THOMAS.
MM. David CAUDAL, Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC et Philippe SINDE.

M. Jean-Paul HENRY a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Initiation à la langue Bretonne - Ecole d'Anjela Duval
Domaine : 7.10 Divers - Conventions financières

Exposé

Le Département du Finistère poursuit son dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les Ecoles primaires. Ce dispositif, financé conjointement par le Département, la Région Bretagne et les communes concernées, permet aux élèves de bénéficier d'un temps d'initiation au breton au sein de l'Ecole. Pour l'année scolaire 2026-2027, l'Ecole publique Anjela Duval de Kergloff est concernée à hauteur de 2 classes. La participation communale est fixée à 760 € par classe, soit un reste à charge prévisionnel de 1 520 € pour la commune.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la participation de la commune de Kergloff au dispositif d'initiation à la langue bretonne à l'Ecole publique Anjela Duval pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- De valider la participation financière communale prévisionnelle de 1 520 € ;
- De dire que les crédits correspondants seront prévus au budget communal ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTÈRE

Le Maire,
Patrick URIEN.

M. Jean-Paul HENRY,
Secrétaire de séance.